

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 27 mars

2023 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel - BRIAND Serge - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëticia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – MOUTON Jérémy

Absent excusé : MOUTON Jérémy

Absent avec pouvoir : PAULET Nadine à RIVAL Nelly -

Secrétaire : Josette FOLLEAT

1 - Approbation compte rendu réunion du 27 février 2023

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 27 février 2023. Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 27 février 2023.

2 – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		159 801.77		495 801.21		655 602.98
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	1 083 486.54	1 497 355.53	423 162.00	718 886.16	1 506 648.54	2 216 241.79
totaux	1 083 486.54	1 657 157.40	423 162.00	1 214 687.37	1 506 648.54	2 871 844.77
Résultat de clôture	0.00	573 670.86		719 525.37		1 365 196.23
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	573 670.86			1 506 648.54	2 871 844.77
Résultats définitifs		573 670.86				573 670.86

Le compte financier unique dressé conjointement par le maire et centre de gestion comptable

de Montbrison est adopté à l'unanimité

3 -Compte administratif réseau de chaleur

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		23006.64		0		23006.64
Opérations de l'exercice	128 313.11	127 991.17			128 313.11	127 991.17
totaux	128 313.11	150 997.81			128 313.11	150 997.81
Résultat de clôture		22 684.70				22 684.70
Reste à réaliser				0		
Totaux cumulés		22 684.70			128 313.11	150 997.81
Résultats définitifs		22 684.70				22 684.70

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

4- Compte de gestion réseau de chaleur

Le compte de gestion dressé par la trésorière étant identique au compte administratif, il est adopté à l'unanimité

5- Affectation des résultats – BUDGET M 57

Résultat de fonctionnement	413 869.09
A- Résultat de l'exercice	
B- Résultats antérieurs reportés	159 801.77
C- Résultats à affecter	573 670.86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	791 525.37
E – Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
Affectation	573 670.86
Affectation en réserve R 1068	500 000.00
Report en fonctionnement R 002	73 670.86
Déficit reporté	

Décision d'affectation des résultats acceptée à l'unanimité

6- Affectation des résultats – BUDGET Chauffage urbain

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-321.94
B- Résultats antérieurs reportés	23 006.64
C- Résultats à affecter	22 684.70
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00
E – Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
Affectation	22 684.70
Affectation en réserve R 1064	0.00
Report en fonctionnement R 002	22 684.70
Déficit reporté	

Décision d'affectation des résultats acceptée à l'unanimité

7- Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il doit se prononcer sur le montant des taux d'imposition à appliquer en 2023.

Après délibération, le conseil, considérant que les bases d'imposition ont été revalorisées de 7 % et compte tenu du contexte économique actuel, décide de ne pas modifier les taux pour l'année 2023 et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

8- Vote des budgets 2023

A – Budget M57

Le budget M57 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 370 670.86 € en section de fonctionnement à 2 449 682.94 € en section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité le conseil adopte le budget primitif M 57 et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

B – Budget réseau de chaleur

Le budget réseau de chaleur s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 172 684.70 € en section de fonctionnement.

9- Grangeneuve : convention aménagement RD498 avec le département

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention établi par le département

fixant les conditions d'intervention de chacune des parties dans le cadre de l'aménagement de la RD 498 dans la traversée de GRANGENEUVE pendant les travaux.

Le Département prend en charge la couche de roulement de la chaussée sur l'emprise de la RD 498

La Commune prend en charge le reste de l'opération et en assurera l'entretien futur

Après délibération et à l'unanimité le conseil approuve la convention entre la commune et le département pour la gestion de l'aménagement de la traversée de Grangeneuve et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

10– Musée : Conventions animations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler les conventions d'animations entre les associations « le goût sauvage » et MME BOUTET de MONVEL pour les intervenants au musée à l'occasion des activités de groupe.

Coût : 8 € par enfant - durée : 5 ans

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement des conventions avec des intervenants extérieurs et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

NOUVEAUX TARIFS pour animations

Groupe 1 : 5 € (jeux de piste avec livret)

Groupe 2 : 7 € (jeux de pistes avec goûter, ateliers animés en interne)

GROUPE 3 : 9.50 € (atelier avec animateur, sans fourniture)

Groupe 4 : 12 € (atelier avec animateur et avec fourniture)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte les nouveaux tarifs des animations et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

11– Modification PLU

Monsieur le maire présente au conseil le courrier de Loire Forez agglomération concernant le changement de zonage sur le secteur de la Mariche afin d'installer une centrale photovoltaïque

Après délibération, le conseil municipal, approuve le projet de modification du PLU sur le secteur de la MARICHE et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

12- ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente au conseil les admissions en non-valeur déposée par le service comptable de MONTBRISON pour un montant de 621.08 € sur le budget réseau de chaleur.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil considérant cette créance irrécouvrable décide l'admission en non-valeur et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

13 - REQUALIFICATION secteur de Grangeneuve – Attribution des marchés

Monsieur le maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation lancée dans le cadre de la requalification de l'entrée nord du bourg.

Lot n°1 – terrassement voirie – enveloppe estimative : 578 500 € HT.

Entreprise la mieux-disante après négociation : EIFFAGE : 598 631.25 € HT

Lot n°2 – Espaces verts – enveloppe estimative : 34 157 € HT

Entreprise la mieux-disante : MM AMENAGEMENT/ 34 927.11 € HT

Après délibération et à la majorité, le conseil valide les propositions de la commission voirie, s'engage à réserver les crédits nécessaires et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

14– Point de médiation numérique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention qui liait la commune à l'association Familles Rurales d'Estivareilles arrive à son terme. Ce dispositif peut se poursuivre en signant une nouvelle convention avec l'ANCT aux conditions suivantes :

1^{er} année : 20 000 € - 2^{me} année : 14 000 € - 3^{me} année : 10 000 €

La participation de la commune d'USSON serait comprise entre 3 540 € et 4 425 €, frais de déplacement en plus.

Après délibération et à la majorité, le conseil décide de renouveler la convention avec Familles Rurales d'Estivareilles

16 – Questions diverses

Tous les documents budgétaires peuvent être consultés en mairie dans leur intégralité.